

j'aurais une suggestion à faire aux autorités de la Fédération canadienne de l'agriculture, au président, au vice-président, M. Lemoyne, et aux autres directeurs, soit celle d'exiger que le mémoire que présente la Fédération canadienne de l'agriculture chaque année au gouvernement soit présenté dans les deux langues.

La Fédération a présenté un mémoire au gouvernement fédéral récemment, mais il était unilingue. Je considère qu'il est très important que la Fédération canadienne de l'agriculture comble cette lacune, en présentant chaque année un mémoire rédigé dans les deux langues.

Monsieur le président, les éleveurs de dindons du Québec vivent présentement des heures d'inquiétude à la pensée que le gouvernement fédéral, à la suite de pressions, abolirait le contrôle sur les importations de dindons en provenance des États-Unis. Le quota maximum des importations était de 4 millions de livres.

Je sais que les membres de l'opposition favorisent l'abolition des tarifs douaniers. J'ai en main une lettre qui m'a été envoyée par la Coopérative avicole du Québec, me priant de demander au ministre de l'Agriculture de ne pas se rendre aux demandes ou pressions qui lui sont faites d'abolir les tarifs douaniers ou «quotas». Voici:

En 1960, ces importations se sont chiffrées à 6½ millions de livres, incluant toute chair de dindon autre que le dindon entier. Ce dernier chiffre représente le ¼ de la production totale canadienne. 6 p. 100 de l'immense production américaine évaluée à quelque 45 à 50 millions de livres. On prévoit pour 1961 une surproduction de dindons aux États-Unis.

Si l'on tient compte de l'expérience acquise, il y a tout lieu de croire que les producteurs américains de dindons s'objecteraient sur-le-champ, si jamais les producteurs canadiens de dindons expédiaient outre le quarante-cinquième parallèle, une parcelle même de cette quantité. En 1959, le Canada expédiait, vers la fin de la saison, quelque mille livres de dindon. Les représentants des producteurs de dindons, à Washington, ne tardèrent pas à faire cesser ces expéditions.

L'industrie canadienne du dindon est, naturellement, concernée. Qu'arriverait-il si jamais on permettait, cette année ou plus tard, d'inonder notre marché d'œufs d'incubation de qualité médiocre, de dindonneaux et de dindons?

Chaque fois que le Canada importe de ces produits, il importe par le fait même des oiseaux qui ont été nourris avec des grains américains. Ce qui représente des tonnes d'aliments, des milliers d'heures de travail, alors que nos grains demeurent invendus et que le chômage sévit chez nous.

[M. Pigeon.]

Afin de corriger cette lacune, d'éviter la faillite à nos producteurs et de sauvegarder les intérêts de cette industrie, il serait bon que le gouvernement reste sur ses positions et ne cède pas aux pressions pour abolir les «quotas» ou tarifs douaniers et que ces «contrôles», fixés à quatre millions de livres, soient maintenus.

Je crois, monsieur le président, que si le gouvernement maintenait les «quotas», cela rendrait d'immenses services aux producteurs qui s'adonnent à l'aviculture.

Le 18 février 1960, un mémoire était soumis par la Coopérative des planteurs de tabac à cigares et à pipe à l'honorable ministre des Finances (M. Fleming). Puisque cette culture est très importante dans ma circonscription, qu'il me soit permis de dire que les importations constituent un danger permanent pour la production canadienne.

Par exemple, en 1960, les fabricants ont employé près de deux millions et quart de livres de tabac importé, soit près de 28 p. 100 de la quantité totale utilisée. Facteur nouveau: ces importations se diversifient. Alors que, traditionnellement, les manufacturiers importent principalement de Cuba et des États-Unis, voilà qu'en 1959 et 1960 on commence à acheter des pays «sous-développés» tels que la République dominicaine et autres, et cela à des prix qui concurrencent dangereusement notre production canadienne. Il est entré un quart de million de livres de cette provenance en 1960.

Ajoutons, pour fin de comparaison, que le taux du tarif américain, exception faite pour les importations en provenance de Cuba et des Philippines, est sensiblement plus élevé que le nôtre. Il est de 16.1c. pour la feuille non écotée et de 23c. pour la feuille écotée, comparativement aux taux canadiens de 12½c. et de 20c. la livre.

Voilà pourquoi les producteurs de tabac à cigares du Québec demandent au gouvernement d'étudier cette situation et de voir à ce que rien ne nuise à cette culture qui représente, dans la province de Québec, un montant important du point de vue économique.

Monsieur le président, en terminant, je voudrais faire une remarque concernant la proportion de Canadiens bilingues dans le fonctionnarisme fédéral, et particulièrement au ministère de l'Agriculture. Je sais que cette situation ne relève pas du ministère de l'Agriculture, puisque la Commission du service civil est un organisme indépendant de l'État. Toutefois, je demanderais, si possible, que chaque année un représentant de la Commission du service civil, soit un commissaire, visite les diverses facultés d'agronomie du